

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1970.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1971, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 33

MONNAIES ET MEDAILLES

Rapporteur spécial : M. Yves DURAND.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, vice-présidents ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguëlle, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jean Sauvage, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1376 et annexes, 1395 (tomes I à III et annexe 36) et in-8° 308.
Sénat : 53 (1970-1971).

Mesdames, Messieurs,

Pour 1971, le projet de budget annexe des Monnaies et Médailles s'élève, en recettes et en dépenses, à 113.061.700 F, en diminution de près de 45 millions de francs sur celui de 1970. Indiquons tout de suite que les variations extrêmement importantes que l'on constate dans le montant de ce budget sont dues aux différences qui existent entre les programmes annuels de frappe, différences qui sont parfois considérables, non pas tant en ce qui concerne le nombre total de pièces fabriquées que du point de vue des quantités de métaux plus ou moins précieux mis en œuvre.

I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes prévues pour 1971 et celles qui figuraient dans la loi de finances pour 1970 est donnée par le tableau ci-après :

NATURE DES RECETTES	RETENUES pour 1970.	PROPOSEES pour 1971.	DIFFERENCES
		(En francs.)	
Produits de la fabrication des monnaies françaises	130.435.000	80.959.700	— 49.475.300
Produit de la fabrication des monnaies étrangères	11.600.000	13.400.000	+ 1.800.000
Produit de la vente des médailles.....	13.600.000	16.000.000	+ 2.400.000
Divers	2.202.000	2.702.000	+ 500.000
	157.837.000	113.061.700	— 44.775.300

A. — LES MONNAIES FRANÇAISES

Le produit de la fabrication des monnaies françaises est fonction du nombre de pièces de chaque type et du prix de cession de chacune d'elles. Ses variations reflètent donc, comme nous l'avons dit, celle des programmes annuels.

Or, le programme prévu pour 1970, s'il est en volume légèrement plus important que celui de l'année dernière, est, au contraire, en très nette diminution du point de vue valeur. En effet, pour 1970 était prévue la frappe de nombreuses pièces à forte valeur unitaire (pièces de 10 F) ; le programme 1971 comporte surtout des pièces de petites valeurs.

Le tableau ci-après donne la comparaison entre les programmes 1970 et 1971 de fabrication des pièces françaises :

NATURE des pièces.	1970			1971		
	Valeur industrielle unitaire.	Nombre.	Produit.	Valeur industrielle unitaire.	Nombre.	Produit.
	(En francs.)	(En millions.)	(En francs.)	(En francs.)	(En millions.)	(En francs.)
10 F	7,62	5	38.100.000	8,05	0,5	4.025.000
5 F	0,51	125	63.750.000	0,54	75	40.500.000
1 F	0,229	35	8.015.000	0,24	50	12.000.000
1/2 F	0,167	30	5.010.000	0,177	45	7.965.000
20 centimes	0,105	70	7.350.000	0,110	40	4.400.000
10 centimes	0,075	75	5.625.000	0,08	80	6.400.000
5 centimes	0,05	25	1.250.000	0,052	100	5.200.000
1 centime	0,045	20	900.000	0,047	0,1	4.700
Diverses pour les D. O. M. et les T. O. M.	0,145	3	435.000	0,155	3,0	465.000
		388	130.435.000		393,6	80.959.700

D'une manière générale, on remarque d'une année à l'autre une augmentation de l'ordre de 5 % de la valeur unitaire des pièces. Par ailleurs, la fabrication des pièces de 1 centime et celle des pièces de 10 F sont très sérieusement réduites, surtout en ce qui concerne les premières dont la frappe sera pratiquement arrêtée (100.000 unités en 1971 contre 20 millions en 1970). Pour les autres valeurs il n'y a pas de différences très importantes, sauf pour la pièce de 5 centimes dont la fabrication est quadruplée.

A titre indicatif, le tableau ci-après donne l'état d'avancement du programme 1970 à la date du 30 juin :

	PROGRAMME total en 1970.	NOMBRE de pièces frappées au 30 juin 1970.
	(En milliers de pièces.)	
10 F	5.000	3.160
5 F	125.000	2.340
1 F	35.000	36.795
1/2 F	30.000	24.478
20 centimes	70.000	50.150
10 centimes	75.000	52.050
5 centimes	40.000	32.655
1 centime	20.000	15.800
Total	400.000	217.428
Pièces diverses pour les D. O. M. et les T. O. M.	8.015	2.665

On remarque que, dès la fin du premier semestre, plus de la moitié du programme global avait été réalisée ; toutefois, la frappe des pièces de 5 francs présentait un gros retard.

B. — PIÈCES ÉTRANGÈRES

Le programme de frappe des pièces étrangères est, en valeur, en augmentation de 15,5 % par rapport à l'année dernière, et porte sur un volume de pièces analogue à celui de l'année 1970, soit 80 millions.

C. — LES MÉDAILLES

Le produit de la fabrication des médailles est en forte progression. Il figure, en effet, au budget de 1971 pour 16 millions de francs, en augmentation de 2,4 millions sur les évaluations du précédent budget. Cette hausse s'explique par le fait qu'au cours des derniers exercices a été constatée une progression annuelle de vente des médailles de l'ordre de 30 %. Par ailleurs, est envisagé un relèvement des prix de vente.

Etant donné le développement actuel de la fabrication des médailles, votre rapporteur a estimé nécessaire de s'étendre cette année plus longuement qu'il ne le fait d'habitude sur cette partie de l'activité de l'Administration des Monnaies et Médailles.

La fabrication des médailles se divise en trois secteurs principaux :

a) *Médailles de la collection générale.*

La collection générale de la Monnaie de Paris comporte une série historique qui retrace, de Louis XII à nos jours, les faits saillants de l'histoire et conserve dans le métal l'effigie des personnalités marquantes.

Se dégageant aujourd'hui de la commémoration, la médaille devient aussi un objet d'art pur que toutes les tendances, tous les courants esthétiques peuvent marquer. Les éditions récentes offrent un ensemble extrêmement varié d'œuvres allant du plus pur classicisme aux formes abstraites, en passant par une gamme de styles très divers.

En 1969, près de 200 médailles nouvelles ont été éditées par la Monnaie de Paris, œuvres de 94 artistes médailleurs.

Cette activité représente un chiffre d'affaires net total pour l'année 1969 de 4.245.000 F, en augmentation de près de 8 % par rapport à l'exercice précédent. Sur ce chiffre, plus de la moitié est constitué par les ventes de médailles d'or qui sont en progression extrêmement sensible en raison du succès rencontré par les médailles d'or éditées à l'occasion de la célébration du bi-centenaire de la naissance de Napoléon I^{er}.

b) *Décorations.*

La Monnaie de Paris fabrique et vend des décorations officielles françaises, tant civiles que militaires. Son catalogue comprend environ 100 types différents.

Les insignes et décorations fabriqués par la Monnaie de Paris sont strictement conformes à leurs définitions réglementaires. L'administration fabrique également des modèles en réduction pour les décorations les plus importantes, mais s'interdit toutes fabrications de fantaisie.

Le chiffre d'affaires de ce secteur d'activité s'est élevé en 1969 à 3.892.000 F, en progression de 20 % par rapport à l'année précédente.

c) *Médailles frappées sur commandes particulières.*

Ce sont les fabrications de médailles réalisées par l'Administration en tant que fabricant à façon pour le compte de collectivités ou de particuliers qui éditent des médailles soit pour illustrer leur activité, soit à l'occasion d'événements intéressant celles-ci.

Le client, qui en assume la charge financière, est alors utilisateur exclusif des instruments de frappe, dont l'Administration des Monnaies assure la fabrication, l'emploi et l'entretien.

Cette activité est en développement marqué ; elle a représenté en 1969 un chiffre d'affaires net de 5.707.000 F, marquant par rapport à l'exercice précédent une progression de près de 70 %.

Les résultats comptables dont nous disposons pour les premiers mois de l'année 1970 indiquent que le chiffre d'affaires enregistré en 1969 sera à nouveau atteint au cours de la présente année, puisque, au 30 juin 1970, il s'élève à 8.022.000 F contre 7.632.000 F pour le premier semestre 1969.

La Direction de la Monnaie de Paris a l'intention de poursuivre, dans ce domaine, son programme d'éditions culturelles et commerciales, portant ses efforts principaux sur les axes suivants :

1° Faire mieux connaître les richesses de la collection des médailles en vente ; en révéler le double aspect, commémoratif et artistique ; répandre le goût de les collectionner. L'action proprement publicitaire sera, à cet égard, complétée :

- par une information régulière de la presse sur les éditions nouvelles ;
- par la diffusion d'études médaillistiques, dont le *Bulletin du Club français de la médaille* constitue le support principal ;
- par l'organisation de nouvelles expositions et par la participation à diverses manifestations en province et à l'étranger.

2° Intensifier la fabrication des médailles réalisées sur commandes particulières en faisant mieux connaître, notamment aux milieux industriels et commerciaux, comme aux professions libérales, l'élément de prestige que représente une médaille personnalisée susceptible d'être offerte comme récompense, comme hommage, ou comme cadeau d'entreprise.

Enfin, la Monnaie de Paris s'attache à resserrer ses contacts et ses liens avec les commerçants qui sont revendeurs de ses pro-

duits, et courtiers pour des commandes particulières, afin que le chiffre d'affaires réalisé par leur intermédiaire continue à se développer.

En ce qui concerne la vente des fabrications réalisées par la branche « Médailles », une importante initiative, qui s'est avérée particulièrement heureuse, a été prise il y a quelques années par la direction de l'établissement, la création d'un « Club français de la médaille ».

Le Club français de la médaille a son siège à l'Hôtel de la Monnaie. C'est un groupement d'amateurs d'art dont le goût et l'intérêt s'appliquent à la médaille considérée comme un art vivant.

Il a pour objectif de développer l'intérêt du public pour l'art de la médaille et d'assurer aux amateurs une information aussi complète que possible sur les productions des artistes médailleurs en France et à l'étranger.

L'adhésion au club est ouverte gratuitement à quiconque désire s'associer à ses objectifs et accepte son règlement.

Les membres du club s'engagent à acquérir chaque année au moins quatre médailles choisies, soit parmi des éditions limitées réservées au club, soit dans la Collection générale (historique ou moderne) de la Monnaie de Paris.

Quatre fois par an, en règle générale, le club propose à ses adhérents une sélection de médailles fondues ou frappées en nombre d'exemplaires limité, tous numérotés ; ce sont soit des œuvres originales, soit le « tirage de tête » de sujets qui doivent être édités dans la Collection générale de la monnaie, soit des refractions de médailles historiques, au moyen d'outillages originaux ou restitués, soit des reproductions de sceaux ou des agrandissements de monnaies anciennes. L'acquisition de ces médailles est réservée aux membres du club.

Ceux-ci peuvent se procurer les médailles de la sélection soit directement dans les locaux du club, soit en adressant leurs commandes au club. Cette formule a permis l'adhésion de nombreuses personnes résidant en province et à l'étranger.

En même temps que chaque sélection, le club édite un bulletin, servi gratuitement aux adhérents, comportant une description de toutes les médailles proposées et des articles apportant des informations diverses ou présentant des études à l'occasion de ces éditions.

Le tableau ci-après fait apparaître une augmentation de l'activité du club pendant le premier semestre de l'année en cours par rapport à la période correspondante de l'année 1969.

Adhésions au Club français de la médaille.

	TOTAL	DONT ETRANGERS
1969 :		
Premier semestre	153	31
Deuxième semestre	122	34
Total	275	65
1970 :		
Premier semestre	173	49
Nombre d'adhérents au 30 juin 1970	2.922	572

Les adhésions ont donc augmenté de 13 %, mais cette augmentation est plus sensible en ce qui concerne les membres étrangers, en augmentation de plus de 50 %.

II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1970 et celles de 1971 est donnée par le tableau ci-après :

Comparaison entre les crédits ouverts par la loi de finances pour 1970 et ceux figurant dans le projet de budget de 1971.

	1970	1971			DIFFERENCE avec 1970.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
I. — Crédits de paiement.					
<i>Première section. — Exploitation :</i>					
Personnel	25.989.960	26.189.970	+ 1.754.176	27.944.146	+ 1.954.186
Charges sociales.....	8.084.205	8.230.089	+ 405.159	8.635.248	+ 551.043
Matériel	106.507.460	106.605.672	— 39.149.880	67.455.792	— 39.051.668
Total	140.581.625	141.025.731	— 36.990.545	104.035.186	— 36.546.439
Amortissement à déduire.....	— 1.005.000	— 1.005.000	+ 15.000	990.000	+ 15.000
Total pour la première section.	139.576.625	140.020.731	— 36.975.545	103.045.186	— 36.531.439
<i>Deuxième section. — Investissements.</i>					
Augmentation du fonds de roulement.	2.605.000	100.000	+ 3.100.000	3.200.000	+ 595.000
Total	157.837.000	140.120.731	— 27.059.031	113.061.700	— 44.775.300
II. — Autorisations de programme..	2.605.000	»	+ 3.100.000	3.100.000	+ 495.000

A. — LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

1° Les dépenses de personnel.

Pour 1971, les dépenses de personnel prévues s'élèvent à 27.944.146 F, en augmentation de 1.954.186 F, soit 7,5 % sur celles inscrites au budget de 1970. Cette majoration est due pour l'essentiel :

- à l'extension en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques applicables au 1^{er} octobre 1969 et aux 1^{er} janvier, 1^{er} avril et 1^{er} octobre 1970 ;
- à l'incidence en 1971 des augmentations de salaires intervenues en 1970 ainsi que des majorations prévisibles pour 1971.

Signalons par ailleurs la création de trois emplois d'adjoints techniques mécaniciens gagés par la suppression des crédits affectés à la rémunération de trois ouvriers professionnels et la suppression de quatre emplois d'agents de service, mesure qui se traduit par une économie de 43.291 F.

2° *Les charges sociales.*

Les charges sociales passent en 1971 à 8.635.248 F contre 8.084.205 F en 1970, soit une augmentation de 6,8 % qui est la conséquence, d'une part, des différentes mesures de revalorisation des prestations sociales intervenues en 1970, d'autre part, du relèvement de la charge supportée par le budget annexe des Monnaies et Médailles au titre de sa participation au Fonds spécial de retraites des ouvriers de l'Etat.

3° *Les dépenses de matériel.*

Les dépenses de matériel sont, d'une année à l'autre, en diminution de plus de 39 millions de francs. Cette diminution est la conséquence de la très sensible réduction, en valeur, du programme de frappe qui, notamment, ne comporte plus qu'un faible nombre de pièces d'argent.

En contrepartie, on constate l'inscription d'un crédit non renouvelable de 1.330.000 F destiné aux opérations d'affinage en vue de la récupération du cuivre contenu dans les pièces démonétisées, ainsi qu'une augmentation des dotations destinées à financer les actions tendant à favoriser les ventes de médailles.

Signalons enfin que, parmi les dépenses de matériel, figure la dotation pour amortissement qui est fixée, pour 1971, à 990.000 F, en diminution de 15.000 F par rapport à l'exercice précédent. Ceci est la simple conséquence des modifications apportées pour 1971 au tableau d'amortissement. Ce tableau à caractère purement comptable tient compte en effet, d'une part, des augmentations entraînées par les inscriptions nouvelles et, d'autre part, des réductions se rapportant au matériel amorti.

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital s'élèvent, au total, à 3,1 millions de francs en autorisations de programme et à 10.016.514 F en crédits de paiement.

Ces dépenses se décomposent entre les acquisitions d'immobilisations et l'augmentation du fonds de roulement.

1° *Acquisitions d'immobilisations.*

Une dotation de 3,2 millions de francs, dont 100.000 F au titre de la poursuite des opérations en cours est affectée aux opérations ci-après :

— *Au titre des grosses réparations :*

Réfection du comble du petit monnayage droit ;
Remplacement des bornes de la cour d'honneur ;
Réfection de la toiture de l'atelier II ;
Installation de l'atelier « Proof »,

pour un total de 303.000 F.

— *Au titre du renouvellement :*

Trois tours d'outillage ;
Trois presses monétaires rapides ;
Matériel de transport ;
Autres immobilisations corporelles,

pour un total de 990.000 F.

— *Au titre des acquisitions nouvelles :*

Trois presses monétaires rapides ;
Une scie circulaire ;
Une machine à rectifier cylindrique ;
Une presse hydraulique 300 tonnes ;

Installation de conditionnement automatique des pièces de monnaie sous forme de rouleaux ;

Une machine électronique à compter les flans ;

Un pont roulant ;

Un groupe électrogène ;

Quatre appareils de soufflage d'air filtré,

pour un total de 1.807.000 F.

2° *Le fonds de roulement.*

Il est prévu une augmentation de 6.816.514 F du fonds de roulement, qui serait ainsi porté à environ 32 millions de francs.

L'ensemble des dépenses en capital doit être financé :

- à concurrence de 990.000 F par la dotation pour amortissement ;
- pour le surplus, par l'excédent du compte d'exploitation qui est évalué à 9.026.514 F.

*
* *

L'implantation de la nouvelle usine de Pessac dans la Gironde se poursuit lentement. Rappelons que si le terrain, d'une surface de dix hectares environ, a été acquis en 1966, les travaux préparatoires à la construction des bâtiments ont demandé des délais plus longs que prévu. Ce n'est finalement qu'à la fin de 1970 que seront lancés les appels d'offre pour cette construction.

En revanche, les marchés ont été passés en ce qui concerne les quatre principaux matériels : matériel de fonderie et ses annexes, fours à réchauffer les lingots, laminaires duo-dégrossisseurs, laminaires quarto-finisseries. Les délais de livraison de ces matériels seront précisés aux fournisseurs quand aura été établi le planning de construction du bâtiment.

Enfin les appels d'offres pour la fourniture des fours de recuit des flans et ceux relatifs aux ponts roulants ont été lancés en octobre et novembre 1969. Après examen par la Commission centrale des marchés, les marchés seront passés d'ici à la fin de l'année 1970.

Le financement de la construction de l'usine de Pessac est assuré au moyen de dotations figurant au budget des Charges communes (chap. 57-05). Pour 1971 est ouverte à ce titre une autorisation de programme de 22 millions de francs.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat les crédits relatifs au budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1971.